

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A208-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A208

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Ajustement et approbation du programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUËIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - AMIEL Michel - BORELLI Christian - BOYER Raoul - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CIOT Jean-David - FABRE-AUBRESPY Hervé - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GARELLA Jean-Brice - LEGIER Michel - MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Ajustement et approbation du programme général de l'opération de Bus à Haut niveau de Service
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération N° 2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix-en-Provence.

Le présent rapport vise à ajuster et à approuver le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service par la mise à jour du tracé de la ligne B : son terminus Ouest sera situé Avenue Saint-Mitre des Champs, son terminus Est sera situé au Parc relais du Krypton à proximité immédiate du projet de nouveau campus universitaire Sud. Son budget global intégrera la réalisation du projet de Parc Relais « Ouest ».

Exposé des motifs :

La ligne B de BHNS sert un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers.

Elle assure la desserte de grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares, Rotonde), des facultés, et reliera entre eux plusieurs pôles d'échanges et parcs relais.

Elle s'inscrit en cohérence avec la stratégie globale de gestion des déplacements urbains et de développement du territoire du Pays d'Aix.

Le budget global de l'opération de BHNS ligne B est estimé à 66,2M€ HT, dont 58,7M€ HT de travaux et 7,5M€ HT d'études.

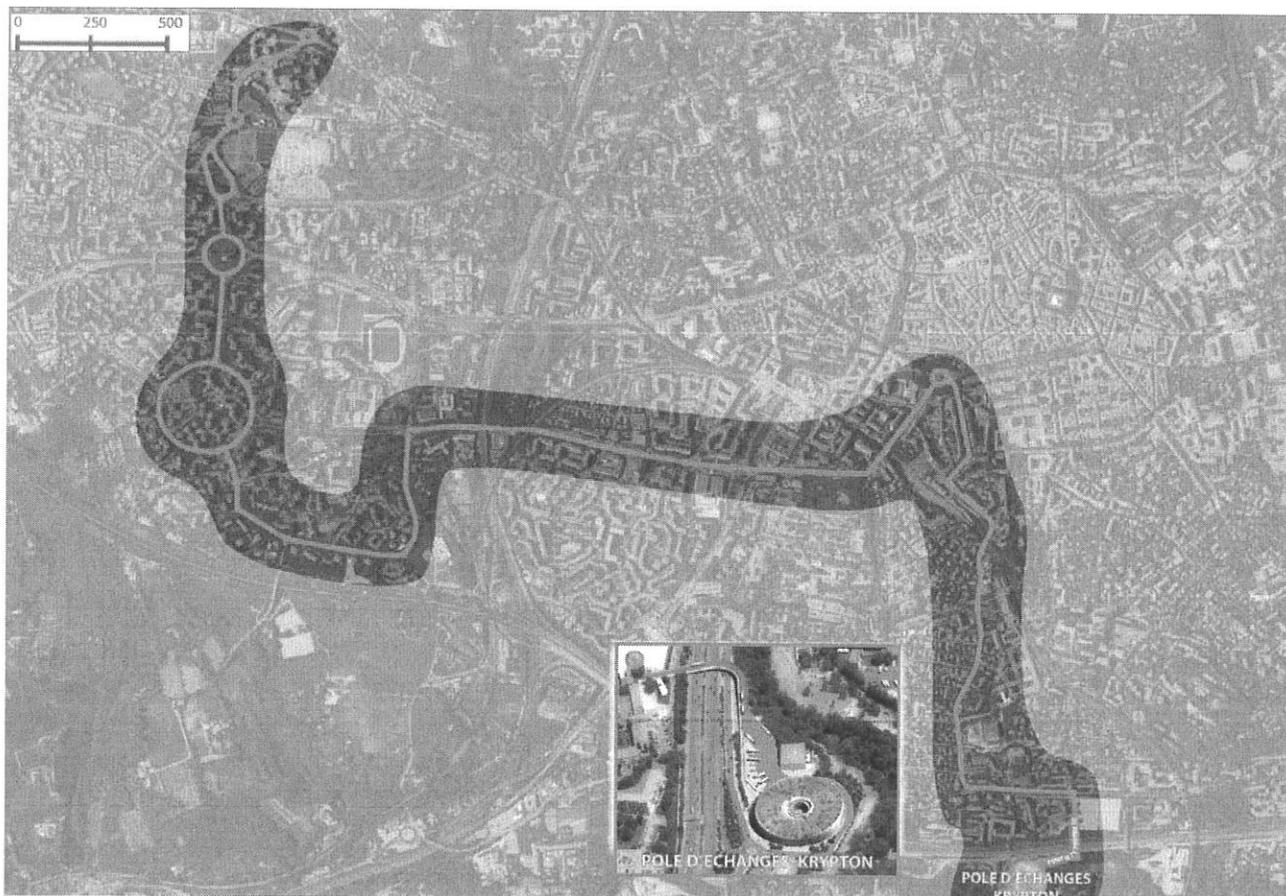
Par délibération N° 2010_A112 du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant le quartier de la Mayanelle au Val Saint André à Aix-en-Provence.

Tracé de la ligne B préfiguré dans le programme général délibéré le 24 juin 2010 :



Le présent rapport vise à ajuster le programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service par la mise à jour du tracé de la ligne B : son terminus Ouest sera situé Avenue Saint-Mitre des Champs, son terminus Est sera situé au Parc relais du Krypton, et son budget global intégrera la réalisation du projet de Parc Relais « Ouest ».

Tracé de la ligne B ajusté via le présent rapport :



Dans le tracé ajusté :

Le terminus Ouest de la ligne B est situé avenue Saint-Mitre des Champs et non plus avenue de Brédasque, ce qui permet la desserte d'une zone plus dense en termes d'habitat et d'équipements.

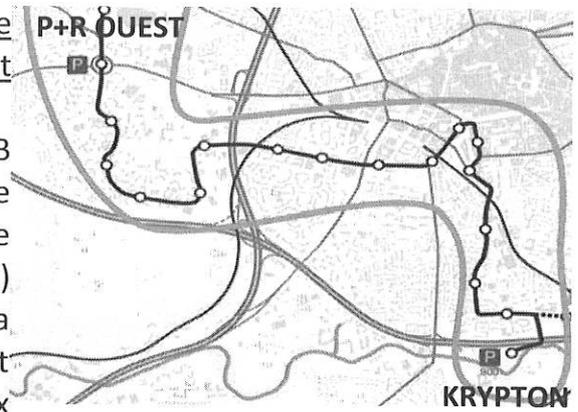
Le terminus Est de la ligne B est positionné au Parc relais du Krypton et non plus avenue du Square au Val Saint André, ce qui permet une liaison sans rupture de charge entre la gare routière du centre-ville ce pôle multimodal stratégique. En effet le Krypton accueillera une partie des lignes interurbaines de transport en commun, et servira la liaison fonctionnelle de la zone de la Pauliane développée par le plan Campus.

La ligne B parcourt 7 km au lieu des 9,3 km préfigurés dans le programme général délibéré le 24 juin 2010.

La diminution de la longueur du tracé induit une économie significative sur le montant des travaux de la ligne B de BHNS ; cette économie est ré-investie dans la construction du Parc Relais Ouest.

Intégration du Parc relais Ouest dans le programme général de l'opération de bus à haut niveau de service :

Le budget global de l'opération de BHNS ligne B reste du même ordre de grandeur et passe de 66,23M€ HT à 66,53M€ HT mais il intègre via le présent rapport la réalisation (études et travaux) du Parc Relais Ouest. Le montant de la construction de ce Parc Relais est en effet équivalent aux économies réalisées sur les travaux de voiries : Cf. tableau ci-dessous.



MONTANTS EN M€ HT	
Budget total BHNS B avant le présent rapport	66,23
dont postes de dépenses avant le présent rapport:	
Montant prévisionnel coûts fixes surface Rotonde	2,5
Montant prévisionnel coûts fixes échangeur Berre/Monet	2
Montant prévisionnel coûts fixes surface colonel J Pierre	0,9
Montant prévisionnel des aménagements linéaires	60,83
km de voirie à aménager	
Ancien tracé	Nouveau tracé
8,3 km	6,7 km
Economie théorique réalisée au prorata du linéaire de voirie aménagé	Coût prévisionnel d'un parc relais de 600 places en infrastructure
11,7	12
300 000 €HT supplémentaires seront nécessaires pour réaliser le Parc Relais Ouest	
Budget total BHNS B ajusté par le présent rapport	66,53

L'objectif de ce Parc Relais est de capter les flux de trafic en provenance de l'Ouest -depuis l'autoroute A8, la route d'Eguilles, la route de Berre et les quartiers Ouest de la ville- et d'offrir aux usagers qui y stationnent une liaison facilitée avec l'infrastructure du BHNS ainsi qu'avec les équipements et itinéraires de déplacements en modes actifs. Il sera situé à l'entrée Ouest d'Aix-en-Provence dans le secteur du Jas de Bouffan.

La capacité estimée du Parc Relais Ouest est de 600 places de stationnement.

Les autres volets adoptés en Bureau et Conseil Communautaires faisant référence à la délibération N° 2010_A112 du 24 juin 2010 et approuvant le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service, restent valables et inchangés.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N° 2010_A112 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant le programme du projet de BHNS ligne B

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 septembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service de la Communauté du Pays d'Aix intégrant les ajustements décrits ci-dessus ;
- **APPROUVER** Le coût global de l'opération évalué à 66,53M€ HT y compris la réalisation du Parc Relais Ouest ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur le Budget Annexe des transports urbains Section d'investissement opération 663.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Ajustement et approbation du programme général de l'opération de Bus à Haut Niveau de Service

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

22 OCT. 2014